



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

**Direction régionale de
l'alimentation de
l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de
l'alimentation**

Maison de l'Agriculture
Place Antoine Chaptal
CS 70039
34 060 MONTPELLIER Cedex 02

Nouvelle bactérie sur cultures de Kiwi, *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* (PSA) : Note d'information et plan de surveillance en région Languedoc-Roussillon / Avril 2011

Un nouveau parasite sur cultures de Kiwi, la bactérie à *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* (PSA), est l'objet d'un **plan de surveillance organisé en région Languedoc - Roussillon** (où la bactérie n'a pas été officiellement détectée à ce jour) par le Service régional de l'alimentation de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF/SRAL), et la profession.

Ce parasite a été officiellement identifié en France en juillet 2010. Il est présent en région Rhône-Alpes où il cause des dégâts en vergers.

Le PSA n'est pas réglementé en France, mais il est inscrit sur la liste d'alerte de l'Organisation européenne de la protection des plantes suite aux importants dégâts en Italie en 2009.

Les notes ci-jointes présentent les principaux symptômes causés par cette bactérie, ainsi que les mesures de gestion du verger qui permettent de limiter son extension.

Elles sont par ailleurs accessibles sur les adresses :

http://www.fruits-et-legumes.net/revue_en_ligne/infos_kiwi/fich_pdf/InfosKiwi12.pdf (CTIFL – Info Kiwi N°12)

http://www.kvh.org.nz/images/custom/identification_of_psa_symptoms.pdf (fiche de reconnaissance KVH)

Quelques éléments relatifs à la bactérie :

Pseudomonas syringae regroupe plusieurs dizaines de pathovars dont trois sont pathogènes pour le kiwi.

Le pathovar *actinidiae*, caractérisé par son agressivité épidémiologique et son incidence économique notamment sur kiwi à chair jaune (*Actinidia chinensis*), a plusieurs sous-types dont un particulièrement virulent repéré en Italie et Nouvelle Zélande nommé dans ce pays sous le vocable PSA-V (V pour Virulent). Les principaux pays producteurs de kiwi sont concernés par la détection récente de cette bactérie.

Compte tenu de l'évaluation du risque réalisée par le laboratoire de la santé des végétaux, PSA n'est actuellement connue que sur *Actinidiae* spp.

Les observations faites en Italie et Nouvelle-Zélande suggèrent que les dégâts sont plus sévères sur kiwi à chair jaune (*Actinidia chinensis*), notamment sur les variétés JINTAO et HORT16A (dit ZESPRI GOLD). Concernant les kiwis à chair verte (*Actinidia deliciosa*), la variété HAYWARD semble moins sensible que les variétés nouvelles comme SUMMERKIWI. La bactérie a toutefois été détectée aussi bien sur kiwi jaune (variétés JINTAO et HORT16A) que kiwi vert (variétés HAYWARD et SUMMERKIWI).

Le plan de surveillance organisé en région Languedoc – Roussillon a pour objectif de vérifier la situation du verger régional vis à vis de cette bactérie, et adopter les mesures de gestion appropriées, en accord avec les décisions nationales.

L'interprofession (BIK : Bureau National Interprofessionnel du Kiwi) est partie prenante dans ce plan.

La surveillance concerne, outre les pépinières et jardineries, qui seront inspectées par le DRAAF/SRAL, **les vergers professionnels.**

La prospection est visuelle, en période de pousse active. Des échantillons sont prélevés en présence de symptômes et expédiés pour confirmation au laboratoire compétent :

ANSES - Laboratoire de la Santé des Végétaux -Unité Bactériologie (PSA/Kiwi)
7 rue Jean Dixméras
49044 ANGERS Cedex 01
(cf protocole en annexe I)

Compte tenu des éléments d'analyse de risque, les parcelles à surveiller en priorité sont :

○ **Les parcelles de kiwi à chair jaune (*Actinidia chinensis*) et les parcelles de la variété SUMMERKIWI de kiwi à chair verte (*Actinidia deliciosa*).**

○ **Pour les autres variétés de kiwi à chair verte, les parcelles plantées avec du matériel issu d'Italie et de Nouvelle Zélande depuis 2006.**

Ainsi, si vous êtes concerné par ces catégories, ou si vous observez des symptômes suspects, ressemblant à une attaque de PSA, contactez :

→ **soit votre OP** : Pour les vergers affiliés aux organisations de producteurs (O.P.) ou à des groupements, les prospections et prélèvements seront mises en œuvre directement par le service technique de l'OP.

→ **soit le DRAAF/SRAL** : Pour les vergers « indépendants », le DRAAF/SRAL (coordonnées ci dessous) assurera la prospection et les prélèvements. Afin de préparer cette prospection, merci de faxer le formulaire ci-dessous.

Dans tous les cas, c'est le DRAAF/SRAL qui est chargé de recenser l'ensemble des échantillons expédiés au laboratoire d'analyse avec attribution d'un code, à noter sur la fiche d'analyse (cf annexe II). Ainsi, dans le cas de prélèvements réalisés par les OP, les fiches de prélèvements seront renseignées par eux-même, en indiquant le numéro d'échantillon fourni par le DRAAF/SRAL.

✂
Formulaire à retourner aux adresses suivantes (postales ou fax) si vous êtes concerné par les catégories de parcelles listées ci dessus ou si vous observez des symptômes de PSA :

Coordonnées : «Nom» / «Adresse» / «CP» «Ville»

Possède :

..... (nbre) parcelles de Kiwi à chair jaune, soit environha

..... (nbre) parcelles de Kiwi à chair verte, variété SUMMERKIWI, soit environha

A observé des symptômes ressemblant à une attaque de *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* (PSA) :

OUI NON

DRAAF – SRAL Maison de l'Agriculture Place Antoine Chaptal CS 70039 34060 MONTPELLIER CEDEX 02 Tél : 04 67 10 19 50 Fax : 04 67 10 19 46	DRAAF - SRAL Antenne de Perpignan Saint Charles International B.P. 75103 – 66031 PERPIGNAN Tél : 04 68 54 12 77 Fax : 04 68 85 40 53	DRAAF - SRAL Antenne de Carcassonne Chemin de la Jasso Plaine de Mayrevielle 11000 CARCASSONNE Tél : 04 68 71 18 58 Fax : 04 68 47 46 45
--	---	--

Plan de surveillance *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* 2011

ANNEXE I Modalités de prélèvement et d'expédition des échantillons

Modalité d'échantillonnage :

- Unité parcellaire de base pour le prélèvement = le lot.
- Définition du lot : même variété, même porte greffe, même origine pépiniériste, même année de plantation. Attention, une parcelle agricole et/ou cadastrale peut être composée de plusieurs lots (= plusieurs échantillons).

Partie du végétal à prélever :

- Toutes les parties du végétal (feuilles, rameaux, troncs, racines ...) extériorisant des symptômes peuvent être prélevées.
- Au printemps, si des symptômes sont visibles sur feuilles, il est préférable d'envoyer des feuilles
- En été, période où les populations bactériennes sur feuilles sont plus réduites, il est demandé de prélever au niveau du chancre. L'organe ou la proportion d'organe prélevé doit être suffisamment important pour encadrer largement les symptômes.
- **Dans tous les cas**, prélever en plusieurs exemplaires les organes malades présentant des symptômes à différents stades d'évolution (environ 10 feuilles présentant des symptômes sous forme d'herbier pour les symptômes foliaires, 3 à 4 prélèvements pour les autres symptômes). Le prélèvement doit contenir la partie nécrosée et une partie saine importante.

Constitution de l'échantillon :

- L'ensemble des organes végétaux (feuilles, rameaux, bois, racines...) constituant un même échantillon peuvent être mélangés pour constituer 1 échantillon moyen par lot parcellaire.
- Désinfection du sécateur entre chaque échantillon.

Marquage et identification:

- Il est très important pour la gestion ultérieure de la lutte de marquer (bombe de peinture, bande de chantier...) les pieds sur lesquels des échantillons sont prélevés.
- Si pour un même lot, plusieurs échantillons sont expédiés, il est important de marquer différemment les pieds constitutifs d'échantillons différents.



Recommandations pour l'expédition

- Prélever l'échantillon pour un envoi immédiat de végétal frais.
- Envelopper l'échantillon dans du papier journal ou du papier absorbant puis dans une poche plastique sur lequel est reporté le numéro d'identification de l'échantillon, le tout dans un colis solide.
- Si prélèvement de racines, elles doivent être isolées dans un sac plastique au sein de l'échantillon.
- Les échantillons devront être expédiés de façon à ce qu'ils puissent **être réceptionnés au plus tard le vendredi matin de chaque semaine avant 10 heures**, pour pouvoir être traités dans les meilleurs délais.

Attention : les fiches de prélèvement correspondant aux échantillons doivent être placées sur le colis, bien à part des sachets d'échantillons de façon à ce que les documents ne soient pas souillés et que le laboratoire soit prévenu du contenu avant ouverture. Les demandes d'analyse dûment renseignées doivent comporter les mêmes références que celles indiquées sur les sachets. Hors de ces conditions, le laboratoire ne sera pas en mesure de réaliser les analyses.

Rappel : prévenir le laboratoire de l'envoi du colis par téléphone (02 41 20 74 20), fax ou mél (angers.lsv@anses.fr).

Fiche de demande pour analyse *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* (PSA)

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 	1 Adresse de facturation : 11 Nom du demandeur / de l'OP : 12 : Adresse : 13 : Fax : 14 : Téléphone : 15 : Email :	2 N° d'échantillon : Année / Région / Département / Codage interne ____ / ____ / ____ / ____ 22 date de prélèvement :
--	--	---

3 Identification du producteur : 31 NOM : 32 ADRESSE : 33 N° Phytopass2 (si existant): 34 N° Producteur :	4 Laboratoire destinataire : ANSES - Laboratoire de la Santé des Végétaux Unité Bactériologie (Kiwi/PSA) 7 rue Jean Dixmèras 49044 ANGERS Cedex 01
--	---

5 Identification de l'échantillon 51 Référence cadastrale parcelle : 52 Numéro de parcelle : 53 Commune parcelle : 54 Département parcelle : 55 Surface du lot (1):	6 Description de l'échantillon 61 Nom botanique: genre : espèce : variété : 62 Mâle/Femelle (M/F): 63 Nature des organes prélevés :
---	--

71 Type de recherche 711 Détection	72 Parasite recherché <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>actinidiae</i>	73 Références (note de service ou méthode d'analyse)
--	--	---

Renseignements complémentaires

8 Conditions culturelles

81 Année de greffage ou de plantation:

82 Types plants (bouturé ? préciser si INVITRO ; greffé ? préciser si surgreffage)

82 Pays d'origine des plants :

83 Pépinière d'origine des plants (préciser origine greffon + porte greffe en cas de surgreffage) :

84 Coordonnées apiculteur fournissant les ruches pour pollinisation :

85 Pollinisation artificielle (Oui/Non, nom du fournisseur) :

86 Dernier traitement contre PSA (date, produit) :

87 Incision annulaire (Oui/Non) :

88 Observations :

9 Importance des symptômes

91 Répartition et importance des symptômes

911 Nombre de plants présentant des symptômes sur le lot (1):

entourer la mention correspondante :	<u><10</u>	<u>10 à 50</u>	<u>>50</u>
--------------------------------------	---------------	----------------	---------------

92 Apparence des symptômes

921 Symptômes sur feuilles (Oui/Non) :

922 Flétrissement et/ou mort de pousse, branche ou tronc (Oui/Non) :

923 Exsudat rouge (Oui/Non) :

924 Exsudat blanc (Oui/Non) :

93 Situation des environs :

94 Prise de photographies (Oui/Non):

95 Remarques :

(1) Définition du lot : même variété, même porte greffe, même origine pépiniériste, même année de plantation